

ÉCOLE NORMALE SOCIALE  
123, Boul. de Charonne  
PARIS-XI<sup>e</sup> ROQ. 57-98

DOSSIER DE LA COMMISSION

INTEGRATION A L'UNIVERSITE

ELEVES ASSISTANTS SOCIAUX  
JUN 1968.

---

PLAN.

I- Pourquoi entrer à l'université.

II- Bases de travail:

-Etude des statuts d'une grande école  
d'un institut

-Etude d'un projet IUT carrières sociales, élaboré en 67

-Etude des différents projets élaborés par les étudiants à  
partir du mouvement de rénovation de l'Université en mai-  
juin 68.

III- Option choisie par la Commission.

-;-;-;-;-

Documentation

## I- POURQUOI ENTRER A L'UNIVERSITE

En étudiant une intégration possible à l'Université nouvelle, nous avons pour objectifs.

### 1- La démocratisation de l'enseignement, qui signifie pour nous :

- gratuité des études ; rejet des bourses avec contrat
- statut étudiant
- participation à l'élaboration des programmes au sein des commissions paritaires à tous les échelons

### 2 - Une nouvelle conception de la profession

- qui favorise la collaboration avec tous les autres travailleurs sociaux tant sur le plan de la recherche que sur le plan de la pratique
- qui permette l'accès aux tâches d'organisation et d'encadrement jusque là réservées à des personnes n'ayant qu'une compétence administrative et non pas forcément une compétence en service social.

Avant de pouvoir définir les modalités possibles de cette intégration à l'enseignement supérieur, il a paru important de souligner un certain nombre de points à préserver quelque soit la structure adoptée. Ces points sont les suivants :

1 - Niveau d'accès aux études

Le baccalauréat n'est pas le seul critère d'admission, certains titres doivent pouvoir être admis en dispense ou en équivalence. Pour ceux qui n'ont aucun diplôme, un examen d'entrée doit permettre d'étudier les aptitudes.

2 - Formation commune avec d'autres étudiants pouvant se diriger vers des professions ; entre autres psychologues, sociologues, éducateurs et animateurs socio-culturels.

Ces étudiants ont besoin d'apprendre à parler un langage commun et d'acquérir la même méthode d'approche des réalités sociales. C'est en effet au sein d'équipes pluridisciplinaires qu'ils pourront sur le terrain, en tant que professionnels, déterminer les besoins et voir comment agir sur les structures pour y répondre.

3 - Connaissances de base -

- Connaissance de l'homme, dans sa vie physique et dans sa vie psychique ; hygiène individuelle et collective
- Connaissance de la société, et de son fonctionnement économique et politique (sociologie, économie, démographie, droit )
- Apprentissage des techniques de relations humaines.
- Méthodologie : formation aux techniques de documentation, de rédaction, d'expression, d'analyse mathématique, d'utilisation des moyens audio-visuels.

#### 4 - Pas de dissociation entre théorie et pratique

L'enseignement est assuré à la fois par des praticiens et des chercheurs.

La formation comporte dès le début des cours magistraux d'une part, des stages et des travaux de groupe d'autre part.

Si dans un premier temps la formation de base est commune à des étudiants qui s'orienteront vers différentes branches, dans un second temps il faut garder aux études leur caractère de formation à une profession spécialisée.

#### 5 - Modalités d'accès à la recherche et à l'enseignement.

Les étudiants ayant terminé leur formation au service social peuvent accéder directement à la recherche et à l'enseignement dans ce domaine. S'ils veulent reprendre des études spécialisées dans un domaine voisin (sociologie par exemple) ils peuvent le faire à partir de la formation de base commune.

Les praticiens titulaires du Diplôme d'Etat auront la possibilité d'accéder après recyclage au niveau recherche et enseignement en service social.

## II BASES DE TRAVAIL

### ETUDE DES STATUTS GRANDE ECOLE-INSTITUT

#### La Grande Ecole.

Etait-il souhaitable de créer une grande école de service social ? Nous avons étudié les grandes écoles existantes, spécialement celles d'ingénieurs, pour en rechercher les caractéristiques au niveau de leur statut, du recrutement et de l'enseignement.

- 1) Le statut : Actuellement, sauf pour les ENSI (écoles nationales supérieures d'ingénieurs) rattachées aux Facultés de Sciences, les écoles ont des statuts non-identiques : Polytechnique est sous la tutelle du Ministère des Armées, Physique et Chimie Paris sous celle de la Municipalité, etc....
- 2) Le recrutement : se fait uniquement sur concours. Il est donc de ce fait restreint, de qualité, mais en vue de "former" une élite.
- 3) L'enseignement : Il reste actuellement encyclopédique avec cours magistraux, etc....isolé de l'Université.

Par ailleurs, les associations d'anciens élèves très réactionnaires et l'influence des industriels handicapent les écoles qui veulent se réformer.

Nous avons pu constater, tant au niveau du statut et du recrutement que de l'enseignement, les écueils rencontrés dans les actuelles écoles de service social : non identité des statuts, concours d'entrée, encyclopédisme, non-communication avec l'université ; il ne semble pas utile de perpétuer un état de fait contesté par les grandes écoles elles-mêmes.

## L'Institut

- Statut : C'est un organe universitaire, c'est-à-dire rattaché à l'Université. En général il reçoit des crédits de l'Education Nationale. L'autonomie de la direction et des études est respectée.

### -Caractéristiques

Certaines caractéristiques se dégagent des Instituts passés en revue.

- Institut de préparation à l'enseignement supérieur
  - Institut des Sciences Politiques
  - Institut d'Etudes pour le Développement économique et Social
  - Institut d'Etudes Américaines
  - Institut de Formation d'Animateurs (Angers)
- 1) L'Institut donne un enseignement complémentaire de spécialisation à des étudiants qui normalement poursuivent ou ont poursuivi leurs études en faculté.
  - 2) Le corps enseignant n'est pas attaché à l'Institut ; en conséquence, l'enseignement manque souvent de cohérence et de continuité.
  - 3) Les étudiants remettent en cause l'enseignement faussement libéral de l'Institut car on leur impose un modèle culturel et intellectuel auquel ils doivent se conformer.
  - 4) L'entrée est sélectionnée par un concours, ce qui contribue à rendre le recrutement non démocratique.

Tous les inconvénients dénoncés risqueraient de se retrouver dans un institut ou une grande école de service social. De toutes façons, cette formule ne répond pas au désir d'avoir une formation avec les autres étudiants en sciences humaines.

## I.U.T. CARRIERES SOCIALES

Une première expérience de formation des Assistantes Sociales dans un I.U.T. - Carrières Sociales ayant débuté à Grenoble en octobre 67, il a paru indispensable de faire une étude plus approfondie de la structure I.U.T., de voir les conclusions de la Commission Pédagogique du Ministère de l'Education National par rapport à cette expérience.

### GENERALITES SUR LES I.U.T.

Les I.U.T. sont apparus comme une voie nouvelle d'enseignement Supérieur s'adaptant à l'accès direct aux professions. Le Décret du 7 janvier 1966 précise que ce nouvel Institut doit intéresser les Etudiants qui souhaitent poursuivre des études Supérieures dans un esprit différent et acquérir dans un délai moins long une formation permettant d'accéder directement à des activités professionnelles, ces activités étant aussi bien celles de l'industrie que du secteur tertiaire ou des services.

Quatre Centres d'expérience furent d'abord créés dans le secteur industriel : PARIS, NANCY, TOULOUSE, ROUEN. En 1967 les I.U.T. furent au nombre de 76 dans le secteur industriel. Il n'était pas jusqu'alors question des carrières sociales. Depuis le début Février 1967 les Ministères des Affaires Sociales et de l'Education Nationale étudiaient la possibilité d'y inclure la formation des Travailleurs Sociaux.

Les Commissions Pédagogiques se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année 67 pour examiner comment les I.U.T. pourraient s'ouvrir aux professions sociales et plus spécialement aux éducateurs et aux assistants sociaux. A la rentrée 1967, un département "Carrières Sociales" s'ouvrait auprès d'un I.U.T. avec deux options : l'un, Assistants Sociaux, l'autre, Educateurs spécialisés. Cette création a été faite en accord avec l'Ecole d'Assistantes Sociales de Grenoble qui travaillait déjà en étroite collaboration avec l'Université. Par ailleurs à la même époque s'est ouvert à BORDEAUX un département "Carrières Sociales" auprès d'un I.U.T. mais seulement avec option "Animateur Socio-Culturel".

### Conditions de l'admission dans les I.U.T.

Le Ministère de l'Education Nationale définit par arrêté du 28.6.67 les conditions de l'admission dans les IUT. Le nombre d'élèves pouvant être inscrits dans chaque département est fixé par le Recteur de L'Académie; il ne doit pas être inférieur à 35, ni supérieur à 150.

### Conditions d'obtention du Diplôme

Aucune condition d'âge n'est précisé. Certains candidats sont admis de plein droit. En 1ère année, les candidats inscrits pour la rentrée 1967 dans une classe de Brevet de Technicien Supérieur dont la 1ère année est supprimée du fait de la création d'un département d'IUT. En 2de année, ces élèves non admis en 1967 au Brevet de Techniciens Supérieurs ont été admis à renouveler leur 2de année. Les autres candidats sont admis par le Recteur sur proposition d'un Jury d'admission. Il s'agit: des candidats classés par ordre de mérite en fonction des éléments figurant à leur livret scolaire et qui justifient du baccalauréat, examen d'entrée en Faculté, titre admis en dispense ou en équivalence du Baccalauréat, certains diplômes d'élèves brevetés des Lycées Techniques d'Etat et certains Brevets de Techniciens.

Le diplôme n'est pas délivré à l'issu d'un examen organisé à la fin de la scolarité, mais il est délivré par le Recteur d'Académie sur proposition d'un Jury.

### Participation de L'ANAS à l'étude du Ministère de l'Education Nationale concernant les IUT.

L'ANAS ; à la suite d'une lettre adressée par le Ministère de l'Education Nationale a été amené à prendre certaines décisions en particulier en ce qui concerne sa participation pour l'expérience de Grenoble.

Elle se fait un devoir d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur les conditions auxquelles toute expérience devrait être soumise afin que la formation à l'exercice de la profession ne soit pas dévalorisée, condition qui concerne le programme d'une part et d'autre part la mise en place de l'expérience elle-même.

Pour le programme la formation de base commune aux éducateurs, animateurs socio-culturel et assistants sociaux, devrait s'assortir pour chaque profession d'une formation spécifique à l'exercice propre de chacune.

En ce qui concerne les Assistantes Sociales il faut se rappeler que la réglementation de la formation remonte à 1932. Le programme actuel des études est l'aboutissement d'une évolution qui, grâce à l'expérience des professionnels et aux recherches des Ecoles, a permis de dégager, à partir du progrès des sciences humaines et des besoins, ce qui est indispensable à l'exercice de la profession tant en ce qui concerne les connaissances que l'application de celles-ci. Toute formation qui ne satisferait pas à ces 2 ordres d'exigence serait donc une régression.

Quant aux expériences qui pourraient être tentées dès octobre 67, il serait nécessaire que :

- Plusieurs expériences de types divers puissent débiter simultanément,
- Si actuellement une seule expérience est possible, elle ne soit considérée que comme une étude expérimentale, ne créant pas de précédent et que toutes garanties soient prises en ce qui concerne les élèves qui en feront l'objet et ne doivent pas en être les victimes.

- de toutes façons on tienne compte, dans l'interprétation des résultats, aussi bien favorables, qu'il ne s'agit que d'une expérience se situant dans un contexte donné et limité et que faute de possibilités de comparaison, toute généralisation serait dangereuse.

- En tout état de cause, étant donné la réglementation actuelle, des études de Service Social, il est bien entendu que toute modification exige l'avis du Conseil Supérieur de Service Social (1er Juin 1967).

(3 & 4 juillet 67)

1ère partie : Connaissance de l'homme dans la vie physique, dans sa vie psychique, dans sa vie culturelle et ses potions personnelles.

2ème partie : La société : psychologie sociale, sociologie, économie, démographie et statistiques, droit, cadres institutionnels, quelques aspects de la vie internationale.

3ème partie : Formation aux relations sociales : rappel de la psychologie sociale, des différents modes d'expression, la dynamique des relations, les processus de communication de l'inter-action, de travail en équipe.

#### HYPOTHESES

Monsieur Quermone (I) reconnaît le 11 mai 1967 que pour les carrières sociales la question était complexe pour les Assistantes sociales étant donné ce qui existe déjà pour leur formation et qu'il faudrait modifier. Il a suggéré 4 hypothèses aboutissant toutes au diplôme d'état et pouvant co-exister.

##### 1ère hypothèse :

###### Toute la formation donnée par l'université

- Les 2 premières années d'étude communes avec les autres professions, sanctionnées par le D. U. T. , qui n'est pas un examen , mais la reconnaissance d'une certaine formation.
- 3ème année propre à chaque profession, mais dans le cadre de l'université.
- L'ensemble des études sanctionnées par le D. E.

##### 2ème hypothèse :

###### Toute la formation donnée par des Ecoles Publiques ou Privées

reconnues par l'E. N. et conventionnées par elle pour les 2 premières années qui dispenseraient le même programme que les I. H. T. et s'adresseraient vraisemblablement à plusieurs professions :

- les 2 premières années sanctionnées par un diplôme d'école qui aurait équivalence avec le D. U. T. et permettant, comme celui-ci le passage

dans les autres facultés,

- la 3ème année aboutissant au D. E.

3ème hypothèse :

Toute la formation donnée par les Ecoles traditionnelles qui continueraient à donner comme elles veulent une formation en 3 ans pour arriver au D. E., mais sans aucune convention avec le Ministère de l'E. N.

4ème hypothèse :

- les 2 premières années données dans le département "Carrières sociales"
- la 3ème année se faisant dans une école non subventionnée par l'E. N.

POSITIONS DES DIFFERENTES PARTIES INTERESSEES

Position de Mademoiselle Braquehais.

Elle rappelle les grandes lignes de la réglementation de la profession et s'efforce de dégager d'abord les éléments positifs de la proposition d'une formation partielle en I. U. T. en ce qui concerne :

- . le statut des élèves (avantages....)
- . la formation elle-même,
- . le lien créé entre les Professionnelles et l'Université,
- . l'apport dans les années d'études en commun avec les professionnels d'activités différentes.

Elle pose cependant un certain nombre de questions touchant la nature de la formation et sa durée ainsi que celles posées par le cadre juridique des écoles...

Position du Ministère des Affaires Sociales.

Sa position a été précisée à l'A. N. A. S. par M. Fougier, chef du cabinet de M. Jaanneney, le 7 Juillet 1967 : "l'essentiel pour la profession de l'A. S. est : la durée des études; l'unité de la formation, le maintien du D. E. Le ministère ne saurait remettre en cause le niveau actuel de la formation des Assistantes Sociales."

Position du Ministère de l'Education Nationale.

Elle a été précisée à l'A. N. A. S. le 5 juillet 1967 : "il paraît souhaitable que le groupe de travail poursuive ses travaux en 1967-68 pour arriver à un programme définitif qui pourrait être appliqué à de nouvelles ouvertures en Octobre 1968."

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION "INTEGRATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR"

Pourquoi les I. U. T. ne semblent pas répondre à notre désir d'intégration à l'Université ?

- Ceux qui n'accompliraient pas la 3ème année de formation professionnelle risquent de ne pas avoir l'équivalence de diplôme : D. U. T. et D.E.
- La durée (2ans) est incompatible avec la formation que nous exigeons et que nous entrevoyons en 3 ou 4 ans. (nous ne voulons pas entrer à l'Université par la petite porte)
- Ils ne donnent pas accès aux fonctions d'organisation des services.
- Comment et où se feraient les études des cadres supérieurs puisque l'I. U. T. ne prépare qu'aux cadres moyens ?
- Pas de contact avec les autres travailleurs sociaux (psychologues, sociologues, psychiatres...)

## PROJETS DES ETUDIANTS EN MAI-JUIN 1968

Afin d'élaborer un projet d'intégration à l'université compatible avec les projets de l'ensemble des étudiants, la commission "Intégration à l'Université" s'est intéressée aux travaux de:

- L'institut des sciences sociales du travail,
- L'institut des sciences politiques;
- L'université critique des sciences de l'homme,
- La faculté de médecine.

### Présentation des travaux étudiés.

#### I - Les étudiants contestent :

. L'absence de démocratisation de l'Université, non seulement parce que peu d'ouvriers accèdent à l'université, mais surtout parce que l'enseignement et la culture dispensés sont le reflet du système capitaliste.

. Le découpage et le cloisonnement des disciplines  
- qui empêchent l'étudiant d'appréhender un problème dans l'ensemble de ses coordonnées (économique, psychiques, sociologiques)  
- qui anéantissent leur sens critique et leur conscience politique  
- qui justifient la hiérarchisation des fonctions, donc des salaires.

. L'absence de pratique à l'université conduit à créer le mythe de l'élite intellectuelle, à la valoriser au détriment de l'activité pratique.

. L'utilisation des sciences humaines par le pouvoir économique, ce qui renforce un système lui-même contesté.

. Les rapports enseignants-enseignés, reproduisant à l'échelle universitaire le type de rapport de subordination et de paternalisme animant actuellement la vie sociale et conduisant à créer un "pouvoir enseignant" considéré comme source de savoir.

#### II - Les étudiants projettent :

##### a) Université critique des sciences de l'homme

L'U.C.S.H. doit rassembler dans un ensemble cohérent les différentes sciences de l'homme. Elle doit éclater vers les lieux de travail.

- 11 -

Cependant, si des principes ont été posés, les structures ne sont pas définies, Comment les différentes sciences de l'homme s'articuleront-elles ? Comment le lien avec le monde du travail se fera-t-il ?

b) Institut des sciences politiques

Les étudiants ont élaboré un projet de Faculté de Sciences politiques et sociales.

Structure de l'Enseignement proposé

-1er cycle de 2 ans

Economie, sociologie, histoire, enseignement politique et juridique, méthodologie. Ceci avec un double souci :

- d'analyse, grâce aux méthodes statistiques et mathématiques.
- de synthèse : il s'agit d'apprendre à étudier un problème sous ses différents aspects

-2ème cycle de 2 ans, où s'effectue la spécialisation

A- gestion publique ou privée

B- sciences politiques et sociales

sociologie - ex: les grands ensembles

histoire - ex : les syndicats, les relations de travail

Psychologie - ex : dynamique de groupe

A l'issue de chaque année de chaque cycle stage de 1 mois 1/2.

- Institut de formation politique : centre de formation, où des professionnels de divers horizons ( économistes, assistants sociaux, instituteurs, journalistes) peuvent travailler en séminaires.

c) Institut des sciences sociales du travail

L'I.S.S.T. Apparaît actuellement comme :

- un Institut de formation complémentaire à celle d'Assistants Sociales.
- un Institut de promotion sociale et professionnelle

Actuellement, les étudiants de l'I.S.S.T. sont surtout des étudiants en droit, économie, sociologie... qui veulent acquérir une formation complémentaire. Ils souhaitent que l'Institut s'ouvre plus largement aux non-universitaires et qu'il devienne réellement un organe de promotion.

d) Faculté de Médecine

Les étudiants en médecine désirent ouvrir leur formation et travailler au cours de leurs études avec d'autres étudiants.

- Au cours du 1er cycle, ils envisagent des "groupes de sensibilisation" à l'intérieur des hôpitaux, où seraient réunis tous les stagiaires de l'hôpital ; ce groupe serait animé par l'Assistant Social de l'hôpital.

- Au niveau du 2ème cycle, ils désirent instituer des colloques inter-disciplinaires sous forme de TP autour d'un cas - la présence d'un Assistant social à ces colloques leur semble indispensable.

13

- au niveau du 3ème cycle (spécialisation) ils voudraient créer des collèges spécialisés - ex : un collège de psychiatrie ouvert aux Assistants sociaux désirant se spécialiser dans cette branche.

En quoi ces projets sont-ils susceptibles de nous intéresser

Les principes qui animent ces projets coïncident, avec ceux que nous avons défini précédemment pour l'enseignement du Service Social.

Le projet des étudiants en médecine nous intéresse particulièrement en ce qui concerne :

- les stages de sensibilisation
- les échanges inter-disciplinaires
- le temps de spécialisation.

Par ailleurs, les projets élaborés par l'Institut des Sciences Politiques et l'orientation de l'I.S.S.T. sont restrictifs et ne correspondent pas à l'ensemble de nos besoins : Sciences Po ne s'attache qu'aux problèmes collectifs, l'I.S.S.T. à ceux du travail.

Or la dualité de la fonction d'Assistant Social (activité s'exerçant au niveau individuel et au niveau collectif) doit être maintenu.

Le projet de l'Université Critique des Sciences Humaines paraît mieux répondre à nos besoins, mais il est encore trop informel.

A partir de tous les éléments recueillis, la seule perspective qui nous semble valable est la création d'une branche carrières sociales à l'intérieur d'une Université des sciences de l'homme ( Université rénovée dans ces conceptions).

Les études se feraient en plusieurs cycles.

### Le 1er cycle

- Durée : 2 ans.

Les études sont communes aux étudiants de toutes les disciplines des sciences de l'homme.

Ces études, envisagées sous une forme nouvelle, doivent permettre l'acquisition :

- de connaissances de base en psychologie, sociologie, économie, démographie, droit.
- d'une méthodologie qui nous permettrait d'appréhender ces disciplines.

Des stages d'initiation dans tous ces domaines, aux choix de l'étudiant, sont intégrés dans ce 1er cycle.

Certaines objections nous ont été faites : l'acquisition de certaines connaissances de bases peut être indispensable dès le 1er cycle, en vue de telle ou telle option - Pour les carrières sociales, des stages de formation doivent être envisagés dès la 2ème année d'étude.

En fait, on peut envisager que certaines matières soient communes à tous, et que d'autres soient facultatives suivant le département pour lequel l'étudiant veut opter en 2ème cycle - Par exemple l'étudiant voulant s'orienter vers les carrières sociales pourrait étudier dès la 1ère année la physiologie, la prophylaxie, le droit du travail.....

D'autre part, il semble qu'une coordination des stages doivent être établie dès le 1er cycle, d'une part pour en faciliter la répartition et le choix, d'autre part pour assurer le lien entre la théorie et la pratique.

Chaque étudiant possède un dossier mentionnant :

- les matières étudiées
- l'évaluation du travail effectué pour chaque matière
- les rapports et bilans de stage.

Les éléments du dossier aident l'étudiant à se diriger vers un département. A l'intérieur de chaque département, il choisit la formation qui lui convient. Ainsi, l'étudiant choisissant le département carrières sociales peut opter entre les formations d'éducateur, d'animateur socio-culturel, d'assistant social.....

Le 2ème cycle

- Durée 2 ans

1ère année - La 1ère année donne une formation professionnelle, en particulier une initiation sérieuse aux 3 méthodes de Service social : travail individuel, travail de groupe, travail communautaire.

15

Cette initiation est à la fois théorique et pratique : elle se fait sur le terrain, dans les stages d'une part, et au moyen de cours théoriques et de travaux de groupe d'autre part.

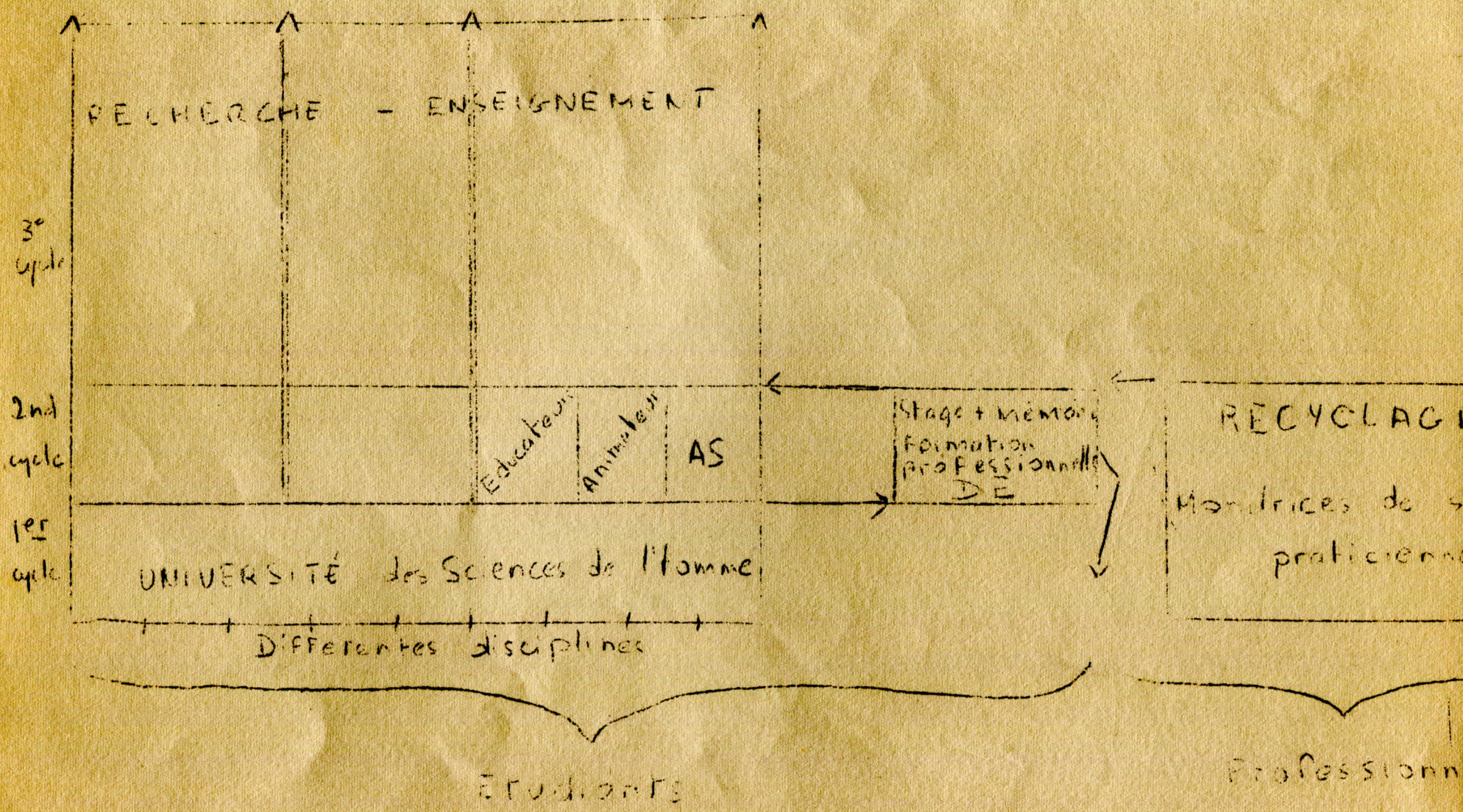
L'étude des problèmes propres au service social est incluse dans cette année : administration et économie des services sociaux, maladies à retentissement social.

Cette année d'étude pourrait être sanctionnée, suivant des modalités qui restent à déterminer, par un examen qui serait l'équivalent de l'actuel diplôme d'état et qui donne l'autorisation d'exercer dès la 2ème année du 2ème cycle.

#### 2ème année

Celle-ci est en effet une année de pratique, considérée comme stage rémunéré, pratiquement à temps plein, dans un service.

Il est important que les services acceptent de détacher à temps partiel ou à temps plein des professionnels, en vue de ce recyclage, car il est indispensable de trouver des cadres pédagogiques formés pour le 2ème cycle. Le problème financier ne devrait pas être insoluble, puisqu'actuellement il y a un certain nombre d'organismes et de services qui consacrent une partie de leur budget soit au financement d'écoles, soit à des bourses d'études, soit à des perfectionnement de professionnels en poste.



# DOCUMENTATION

=====

## PROJET DE LA FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Elaboré par les étudiants de sciences politiques

### ESPRIT

- veiller à une société où chaque partie est en possession d'elle même
- permettre
  - la démocratisation de l'enseignement en remplaçant la sélection par d'autres critères socio-culturels
  - une ouverture plus large aux enseignants et enseignés
- faire connaître et développer les relations humaines existant dans tous les domaines d'activité.

### STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT PROPOSE

#### 1er cycle

TRonc commun de 2 ans, comprenant 2 catégories d'enseignement, pour répondre au souci d'acquisition d'une discipline intellectuelle, plus que de connaissances, et pour apprendre à avoir plusieurs éclairages sur un même problème.

On distingue :

- un enseignement explicatif :

économie	}	éléments de base
démographie		
sociologie		
épistémologie		

méthodologie	acquisition d'un mode de raisonnement, utilisation des statistiques et des mathématiques comme outils d'analyse de la sociologie, de l'économie
--------------	---

- un enseignement descriptif :

acquisition d'une vision nouvelle sur l'enseignement du secondaire

- l'histoire : enseignée sous forme plus synthétique, c'est à dire sous l'angle de l'économie et des relations internationales
- géographie humaine
- enseignement juridique
- institutions politiques et administratives

Une relation dynamique existerait entre ces 2 types d'enseignement

#### 2ème cycle

de 2 ans où se fera la spécialisation. A la fin du 1er cycle, l'étudiant l'orientera au choix vers

- 1 - La gestion publique ou privée

Comptabilité, marketing, institutions bancaires, droit des affaires.

## 2 Les sciences politiques et sociales

- éclairage sociologique : sociologie des grandes organisations (administrations, sécurité sociale, classes sociales, organismes)
- éclairage historique : histoire des syndicats, des relations du travail
- éclairage psychologique : dynamique des groupes, culture des masses

A la fin de chaque année, l'étudiant doit effectuer un stage d'un mois et demi.

A la fin de chaque cycle, un certificat sanctionnera les études

-----

### UNIVERSITE CRITIQUE DES SCIENCES DE L'HOMME

Motion élaborée par la section Psychologie de Censier.

L'ensemble des étudiants, praticiens, enseignants, chercheurs, réunis en Assemblée Générale :

1) refuse l'actuelle organisation technique et idéologique des sciences dites humaines.

2) conteste le découpage traditionnel de ces sciences : sociologie, psychologie, psychiatrie, psychosociologie, psychanalyse, linguistique, ethnologie, économie, psychothérapie, pédagogie, etc...

3) dénonce ce découpage comme un découpage historique contemporain de l'organisation capitaliste de la société, organisation incarnée dans la structure défunte de l'institution universitaire, dans la forme et le contenu de l'enseignement qui y était prodigué ainsi que dans les techniques des praticiens jetés sur le marché et secrétés par lui.

4) constate à tous les niveaux (pratique, théorie, formation,) l'existence d'un clivage entre sciences humaines critiques et sciences humaines orthopédiques (c'est-à-dire visant à l'adaptation et au réajustement à l'intérieur même du système contesté)

5) affirme que des sciences humaines critiques ne peuvent être élaborées que par :

- éclatement de chacune des disciplines actuelles;
- la confrontation avec la partie critique de chacune des autres disciplines;
- la confrontation du praticien avec les autres praticiens sur les lieux pluridisciplinaires de leur travail.

EN CONSEQUENCE : DECLARE CONSTITUER L'UNIVERSITE CRITIQUE DES SCIENCES DE L'HOMME

6) cette université détruit l'opposition entre lieux du travail et lieux de théorie. Selon des modalités qui restent à définir :

- tout étudiant doit être aussi praticien
- tout praticien doit être aussi étudiant
- tout enseignant et tout chercheur doivent être aussi

praticiens

7) cette université, pour ce qui la concerne (les sciences de l'homme), est le seul "lieu" de recherche et de formation des travailleurs sociaux.

8) le premier travail de l'université critique tend à élaborer une nouvelle articulation des disciplines, dont la définition doit être repensée.

9) au cours de ce travail, seront définis :

- a) l'organisation de l'université critique des sciences de l'homme
- b) les modes de formation qui seront pratiqués
- c) les contenus des enseignements
- d) son organisation interne et son articulation avec les lieux de travail et avec l'enseignement secondaire.

Position de la COMMISSION "INTEGRATION A L'UNIVERSITE" DES ETUDIANTS  
EN SERVICE SOCIAL par rapport à l'université critique des sciences  
de l'homme

A. LA COMMISSION CONSTATE

1. que l'assistant social dont le rôle se situe à la fois au niveau individuel et au niveau collectif, doit encore trop souvent accomplir des tâches palliatives :

- qui permettent peut-être une solution immédiate et momentanée des problèmes

- mais qui en masquent le fond et empêchent ainsi une remise en cause des structures

2. que le contact de l'assistant social avec la population lui permet d'avoir une connaissance exacte des besoins de celle-ci mais que,

- sa formation

- la structure des services sociaux ne lui permettent pas

- de les analyser

- de les transmettre

- d'en rechercher les causes et les remè-

des dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires.

3. que la preuve ayant été faite de l'efficacité de recherches et d'actions sociales menées par des équipes pluridisciplinaires, il conviendrait de multiplier ces expériences pilotes.

B. EN CONSEQUENCE, LES ETUDIANTS EN SERVICE SOCIAL SE SENTENT CONCERNES PAR LE PROJET DE CREATION DE L'UNIVERSITE CRITIQUE DES SCIENCES DE L'HOMME dans la mesure où celle-ci

1. se veut un lieu de recherche et de formation de tous ceux qui ont à travailler en équipe pluridisciplinaire dans le domaine des sciences humaines appliquées.

2. se propose de détruire l'opposition entre lieux du travail et lieux de la théorie en regroupant étudiants, chercheurs et praticiens.

C. LA COMMISSION PROPOSE

1. une formation de base commune dans les domaines suivants :

- connaissance de l'homme

- connaissance de la société et de son fonctionnement

économique et politique

- apprentissage des techniques de relations humaines

- méthodologie, c'est-à-dire formation aux techniques

de documentation, de rédaction, d'expression et d'utilisation des

moyens audio-visuels

- acquisition d'un vocabulaire de base commun à toutes

les disciplines

2. après une formation spécialisée propre à chaque discipline, la possibilité d'un travail de recherche sous forme de thèse, sur un sujet précis pouvant regrouper un ou plusieurs spécialistes de chaque discipline intéressée.

## L. I. S. S. T.

### PRESENTATION

L'Institut des Sciences sociales du travail comprend trois branches parallèles

- le centre de formation universitaire, rue Cujas
- le centre de recherche, rue de Fleurus
- le centre de formation ouvrière à Sceaux

Entre ces 3 branches, il n'y a qu'un lien administratif représenté par le Conseil d'administration commun.

L'Institut dépend en partie du Ministère du Travail car la majorité des membres de son conseil d'administration appartient à ce Ministère.

Il subit une dépendance de fait de la Fac de droit car les professeurs doivent y être inscrits.

D'autre part il dépend directement et légalement du rectorat.

### PROBLEMES SE POSANT A L'ISST

Il n'y a aucun lien effectif entre les branches de l'Institut. Il faut donc les créer,

Il faut faire de l'ISST un Institut de promotion sociale ouvert au maximum.

Il est nécessaire de modifier la dépendance universitaire

### REVENDEICATIONS

- Finalité :

- favoriser la formation sociale
- favoriser la pluridisciplinarité

- Statut :

Indépendance vis à vis du Ministère du Travail et de la Fac de droit

créer des liens effectifs en les 3 branches

- Enseignement :

le recrutement doit favoriser la promotion sociale  
reconnaissance de l'examen permettant l'accès dans un premier cycle et la préparation d'un doctorat

- Réforme des structures

relations extérieures : le directeur représente l'Institut à l'extérieur, il est entouré des représentants des syndicats (ayant pouvoir de décision)  
problèmes intérieurs à l'Institut (enseignement, examen) : il sont étudiés par une commission paritaire